

SITE NATURA 2000 DE LA VALLÉE DE LA LOIRE DE NANTES AUX PONTS-DE-CÉ ET SES ANNEXES

CONSEILS EN ENVIRONNEMENT





Site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes

Natura 2000 : un dispositif européen

- ➔ Réseau composé de **sites** hébergeant des espèces et des milieux rares à l'échelle européenne (27 308 sites européens, soit 18.6% du territoire et 1758 sites en France)
- ➔ Maintien, voire restauration dans un bon état de conservation des habitats et espèces ayant permis la désignation du site en conciliation avec les activités socio-économiques.

Directive
"Habitats"
1992

Zones Spéciales de Conservation

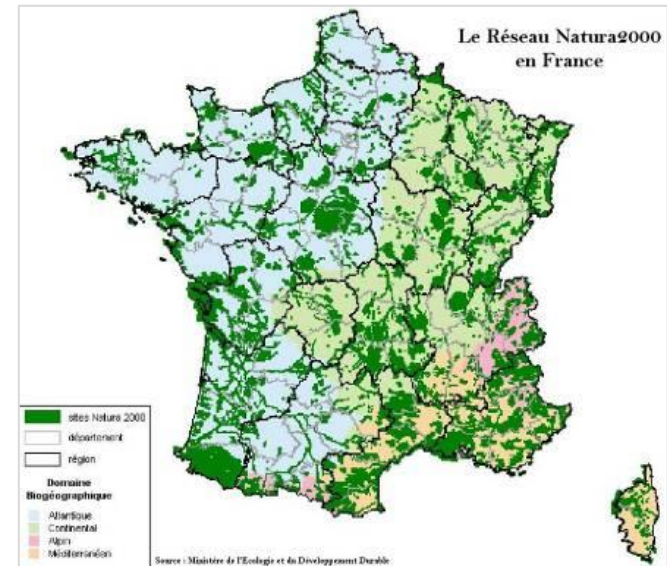
ZSC



Directive
"Oiseaux"
1979

Zones de Protection Spéciales

ZPS





Site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes

Les outils de gestion Natura 2000 qui s'adressent à tous

- 15 habitats d'intérêt communautaire
- 25 espèces d'intérêt communautaire
- 20 oiseaux d'intérêt communautaire

➔ **Contrats Natura 2000** (Propriétaires privés, communes, associations...)

Le propriétaire s'engage à mettre en place une gestion en respectant un cahier des charges. Le coût de la gestion lui est remboursé

➔ **Mesures agro-environnementales** (Agriculteurs)

L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges et est indemnisé pour le surcoût ou le manque à gagner engendré

➔ **Charte Natura 2000** (Tous les usagers)

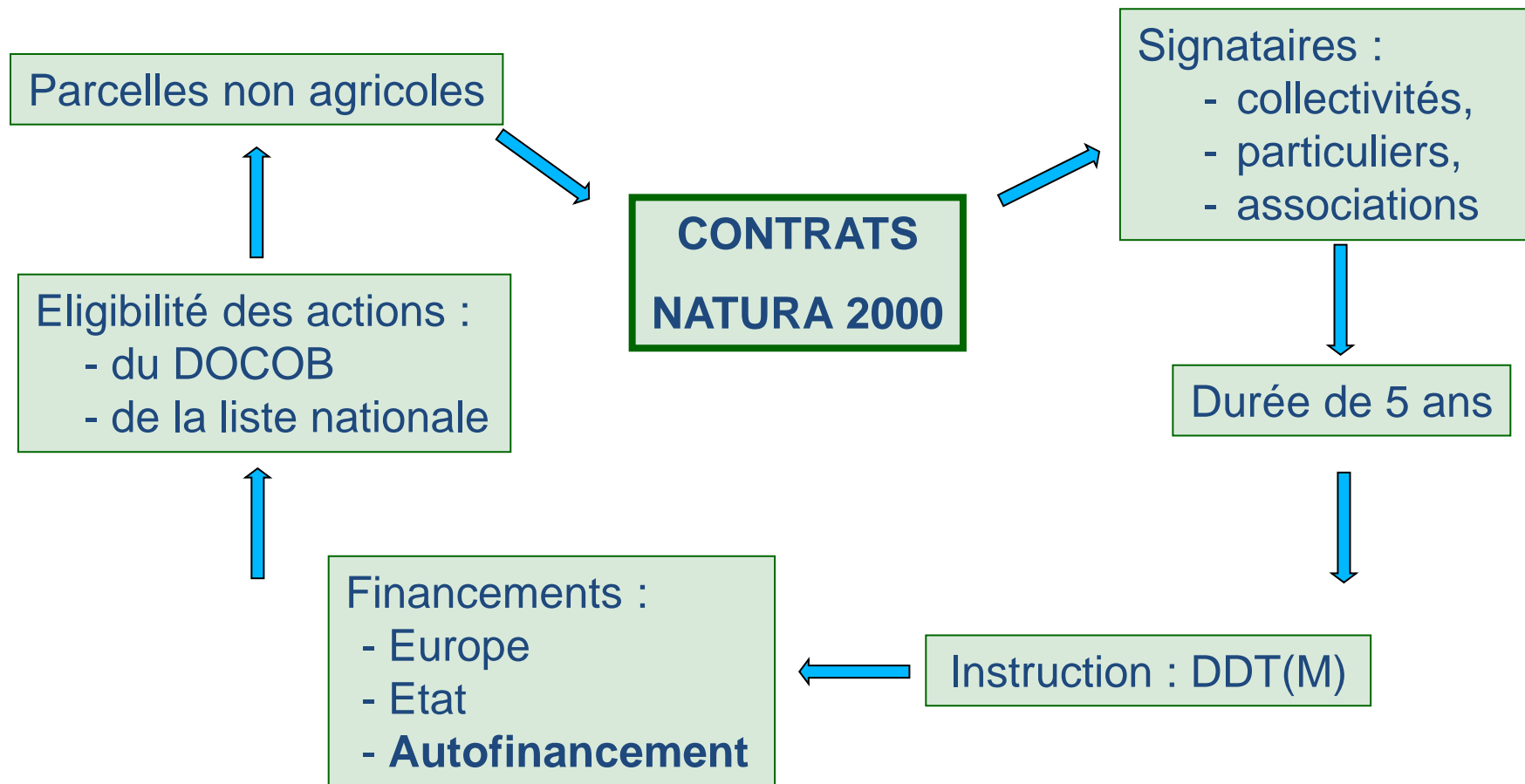
Charte de bonnes pratiques sans contreparties financière mais donnant droit à différentes exonérations





Site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes

Pour les collectivités : Contrats Natura 2000 dit « Non agricoles -non forestiers»





Liste et fiches des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles

Type d'opération 7.6.2 pour les Contrats non agricoles- non forestiers

- N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- N02Pi – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
- N03Pi – Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique**
- N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts**
- N05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- N06Pi – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets**
- N06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers**
- N07P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- N08P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
- N09Pi – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs**
- N09R – Entretien de mares ou d'étangs**
- N10R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- N11Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles**
- N11R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles**
- N12Pi et Ri – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- N13Pi – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- N14Pi – Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- N14R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- N15Pi – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- N16Pi – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- N17Pi – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- N18Pi – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
- N19Pi – Restauration de frayères
- N20Pi et Ri – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- N24Pi – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- N27Pi – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats





Site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes

Contrats Natura 2000 dit « Non agricoles - non forestiers »

Collectivités :

- ➔ - 20% autofinancement
- 53% FEADER
- 27% Etat

OU

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole

- 20% autofinancement
 - 40% FEDER ITI
 - 40% Etat
 - Avec un **montant minimum** de travaux à réaliser
- ➔ 1, 2 ou 3 devis à présenter selon montant du projet : (2000 € HT/ 90 000 € HT)
 - ➔ Frais études et expertises (dont suivis de chantier) : 12% des factures





Rôle du CEN Pays de la Loire

- ➔ Définir et planifier les **actions sur 5 ans** en concertation avec le porteur de projet
- ➔ Rédiger les **cahiers des charges** pour les actions mises en œuvre
- ➔ Rechercher les **partenaires techniques**
- ➔ Estimer le **montant global** du projet
- ➔ **Monter les contrats** et définir les pièces administratives
- ➔ Suivre l'**instruction** et le déroulement des projets
- ➔ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions





Rosalie des Alpes



Castor d'Europe



Gomphe à pattes jaunes

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Estelle Ngoh : 02.28.20.51.64
e.ngoh@cenpaysdelaloire.fr**



Prairie maigre de fauche



Rivière avec végétation flottante de
Renoncules



Mégaphorbiaie et Forêt alluviale